

n°02d - D 17.12.2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

2.2. Budget initial 2019

Approbation du budget initial de l'exercice 2019 pour le SIUAPS

Membres présents : LEVY Patrick, BARBIER Emmanuel, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, ROUILLON Joris, BOLF Edith, LOUIE France-Dominique, PARET Jérôme, HABFAST Claus, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard.

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à LBATH Ahmed), FILIPPI Lionel (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), CROUZET Lucas (procuration à ROGEAT Elise), BELLON Hélène (procuration à COURTOIS Hervé), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), NEUDER Yannick (procuration à HABFAST Claus), VIANNET Sylvie (procuration à PARET Jérôme), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à RACHIDI Walid).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
- Vu** les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** les statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- **1 479 176** € d'autorisations d'engagements dont :
 - **0** € en personnel ;
 - **1 439 676** € en fonctionnement ;
 - **39 500** € en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté à 1 479 176 €.

- **1 479 176** € de crédits de paiements dont :
 - **0** € en personnel ;
 - **1 439 676** € en fonctionnement ;
 - **39 500** € en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté à 1 479 176 €.

- **1 060 795** € de recettes ;

Le montant total des recettes est donc porté après ce budget à 1 060 795 €.

- **-418 381** € de solde budgétaire pour ce budget

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- **0** € de résultat patrimonial
- **73 211** € de capacité d'autofinancement
- **83 711** € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Membres représentés	8
Nombre de votants	32
Voix favorables	28
Voix défavorables	4
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget initial de l'exercice 2019 pour le SIUAPS.

Publié le : 10.01.2019

Transmis au Rectorat le :

10.01.2019

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 décembre 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE


Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine PEVET